

Assemblée Générale du 12 décembre 2023 – 18h00 Note de synthèse

Lors de la séance, les points suivants seront abordés :

- 1. Accueil : Présentation des nouveaux produits et services
- 2. Premier point de l'ordre du jour : Présentation du plan stratégique 2024-2026.
- 3. Second point de l'ordre du jour : Présentation et approbation du budget et de la grille tarifaire 2024.

L'Assemblée générale se déroulera, en présentiel dans les locaux du Business Village Ecolys by Actibel – Avenue d'Ecolys, 2 à 5020 Suarlée (Namur).

Nous vous invitons à télécharger toutes les annexes ainsi que le modèle de délibération sur notre site internet à l'adresse https://imio.be/documents/.

1 Présentation des nouveaux produits et services (hors ordre du jour de l'Assemblée Générale).

Une présentation de l'évolution de notre stratégie ainsi que des nouveaux produits iMio sera faite en séance. Cette présentation vous permettra de découvrir les nouveautés mises à votre disposition et comprendre nos grands axes de développement.

Vous avez des questions, des suggestions, des attentes ? Prenez cette occasion d'en discuter avec nous !

Vote:	Pas de vote demandé. L'assemblée générale en prend acte.	

2 Présentation du plan stratégique 2024-2026.

La présentation du plan stratégique sera faite en séance.

Le présent plan stratégique a pour objectif de guider iMio dans la définition de ses priorités et de ses actions pour les 3 années à venir. Il s'agit d'un document de référence essentiel qui permet de clarifier notre vision, notre mission et nos valeurs, ainsi que les objectifs stratégiques qui seront poursuivis pour les atteindre. Ce plan stratégique sert également de cadre de référence pour la prise de décision et la gestion des ressources, en assurant une cohérence entre les choix stratégiques et les actions opérationnelles. Le présent plan stratégique vise à fournir une feuille de route générale claire et cohérente, en identifiant les défis à relever, les opportunités à saisir et les actions à mettre en place pour atteindre les résultats souhaités.



Un suivi du plan stratégique sera effectué annuellement par le Conseil d'Administration et présenté à l'Assemblée Générale du mois de décembre.

Par la mise en œuvre de notre plan stratégique, nous souhaitons qu'iMio puisse en 2026 s'être affirmé comme :

- Principale entité publique en Wallonie dédiée à la mutualisation informatique pour les Pouvoirs locaux.
- Partenaire public en matière d'informatique pour les Pouvoirs locaux et la région.
- Plateforme d'observation et de partage des TIC de l'open source et de l'eGouvernement pour les Pouvoirs locaux
- Acteur innovant offrant des outils informatiques performants et durables.
- Acteur public axé sur l'intérêt général et en cohérence avec les actions et valeurs portées par l'intercommunale.

iMio a pour objectif de promouvoir et de coordonner la mutualisation de solutions métiers et de fournir, aux Pouvoirs locaux, des produits et services en développant trois activités principales :

- La mise à disposition de solutions métiers développées « In House » ou acquises via marché public avec pour objectif de constituer et gérer un patrimoine de logiciel appartenant aux Pouvoirs locaux;
- L'accompagnement organisationnel, la gestion de projet, l'assistance technique ou l'encadrement via les ateliers thématiques ;
- La mise en place et le déploiement d'un cadre d'interopérabilité entre les solutions des Pouvoirs locaux, celles des autres administrations régionales /fédérales et celles du secteur privé.

Il est bien évident qu'au travers de notre mission, l'objectif final n'est pas de dégager des bénéfices mais bien de faire bénéficier nos membres d'avancées en augmentant la recherche et le développement dans nos solutions pour toujours optimaliser les performances des Pouvoirs locaux.

Pour la période 2024-2026, nous nous sommes fixés les 8 objectifs stratégiques majeurs suivants :

Objectif stratégique 1 : Améliorer les services numériques aux Pouvoirs locaux et aux citoyens. Développer une vision en eGovernement.

Cet objectif vise à moderniser et à optimiser les services publics en utilisant les technologies numériques, afin de fournir des services plus efficaces, accessibles et personnalisés aux Pouvoirs locaux et aux citoyens. L'objectif est également de développer une vision globale de l'e-Government, en alignant les politiques, les processus et les infrastructures technologiques pour favoriser une gouvernance numérique transparente et inclusive.

Objectif stratégique 2 : Cultiver la donnée.

Les données sont devenues un enjeu majeur de l'eGouvernement.



- Les données sont au cœur des activités des gouvernements, qui collectent et utilisent des données pour prendre des décisions et fournir des services publics. En outre, avec la numérisation croissante des activités, la quantité de données générées et stockées a considérablement augmenté.
- 2. Les données sont devenues un outil clé pour améliorer l'efficacité et la transparence de l'administration publique. Elles permettent d'analyser les tendances, d'évaluer l'efficacité des politiques publiques afin de prendre des décisions plus éclairées. Elles peuvent également être utilisées pour améliorer la participation citoyenne en permettant aux citoyens d'accéder aux informations publiques et de participer plus activement au processus décisionnel.
- 3. Les données sont devenues un enjeu majeur en matière de protection de la vie privée et de la sécurité des données personnelles. Nous devons assurer que les données collectées et stockées sont protégées contre les cyberattaques et les fuites, conformément aux normes de protection des données personnelles.

Objectif stratégique 3 : Innover et faire preuve de créativité technologique.

Cet objectif vise à encourager l'innovation et la créativité dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, afin d'améliorer la qualité des produits et services offerts à nos membres et de renforcer la compétitivité d'iMio. Cet objectif prévoit la mise en place d'un environnement propice à l'innovation, la promotion de la culture d'innovation au sein de notre organisation, ainsi que la mise en place de processus et d'outils pour faciliter l'innovation.

Objectif stratégique 4 : Formaliser nos processus et utiliser des normes.

Cet objectif vise à mettre en place des processus clairement définis et normalisés pour assurer une gestion efficace de nos projets et des opérations. Cela implique d'accentuer la mise en place d'une méthodologie de gestion de projet, la définition de normes et de standards pour la gestion des opérations, ainsi que la formalisation des processus métier pour assurer une gestion efficace des activités quotidiennes.

Objectif stratégique 5 : Gérer nos talents.

Cet objectif vise donc à développer et à maintenir notre personnel hautement qualifié, motivé et engagé, en mettant en place des stratégies efficaces de recrutement, de développement des compétences, de rétention et de gestion du bien-être. L'objectif est de maximiser le potentiel des talents de notre personnel et de favoriser une culture d'apprentissage et de croissance.

Objectif stratégique 6 : Promouvoir et mieux communiquer.

Cet objectif vise à accroître la visibilité de notre intercommunale et de nos services auprès de nos membres, à renforcer notre réputation et à améliorer la compréhension de la portée de nos missions en mettant l'accent sur les atouts et les caractéristiques uniques de notre intercommunale.



Objectif stratégique 7 : Collaborer avec les parties prenantes externes.

La coopération est évidemment un prérequis à la mutualisation. Comme il s'agit de la raison d'existence même d'iMio, on veillera à y consacrer une part importante de notre activité. Afin d'assurer son aspect durable, elle devra s'adapter aux exigences multiples de ses membres et de leurs partenaires (la Wallonie, les partenaires privés, le fédéral, ...).

Objectif stratégique 8 : Garantir notre autonomie financière.

Cet objectif vise à assurer la capacité de notre intercommunale à financer ses activités et à maintenir sa croissance à long terme, en minimisant sa dépendance à l'égard de sources de financement externes et en maximisant la rentabilité de ses opérations.

Vote:	Il sera exposé la liste des conseils communaux, provinciaux et		
	des conseils de l'action sociale ayant délibéré. Les		
	représentants des autres membres seront invités à voter.		
Annexes fournies	Plan stratégique 2024-2026		

3 Présentation et approbation du budget et de la grille tarifaire 2024.

La présentation du budget 2024 sera faite en séance.

	<u>Budget 2024</u>
Chiffre d'affaire	6 473 500,00 €
Productions immobilisées	275 000,00 €
Ensemble des charges en personnel	(4 617 165,88) €
Sous-traitance & hébergement	(1 100 000,00) €
Marge S/ activité	1 031 334,12 €
Frais lié au bâtiment	(125 000,00) €
Frais généraux	(120 000,00) €
Frais généraux "légaux" (compta, rév, etc)	(150 000,00) €
Prestations pour immobilisations	(175 000,00) €
Marketing & Communication	(65 000,00) €
Jetons de présence	(25 000,00) €
Divers - Taxes	
EBITDA - Analytique	371 334,12 €
Amortissements et réduction de valeur	(275 000,00) €
EBIT - Analytique	96 334,12 €
Charges de dettes	(10 000,00) €
Impôts sur le résultat	(60 000,00) €
Résultat final	26 334,12 €



Tarification 2024:

Devant les questionnements légitimes de nos membres concernant l'ajustement tarifaire de nos services en 2023 et 2024, nous nous devons d'apporter des éclaircissements :

- 1. Nos prestations couvrent un domaine d'activités de plus en plus large. Nous pouvons citer :
 - Logiciel évolutif: Assistance à la bonne utilisation de nos produits de manière à rendre l'administration la plus efficace possible, prise en charge de l'évolutivité en fonction de la législation et des technologies les plus récentes.
 - Cloud privé: Gestion intégrale de l'hébergement, incluant les sauvegardes, la protection des données et de l'infrastructure. Vous n'avez donc pas à supporter les coûts liés à l'acquisition de serveurs, leurs gestions par du personnel technique, la sécurisation des données, les sauvegardes, ...
 - Notre offre d'hébergement gère tout cela pour vous.
 - **Support constant**: Assistance continue à nos référents métiers.
 - **Formation continue**: Accès régulier aux ateliers et formations pour optimiser l'utilisation de nos services.
 - Accompagnement assidu des agents et responsables des Pouvoirs locaux :

 Les utilisateurs ont besoin de plus en plus d'être guidés et assistés. Cette augmentation du besoin d'accompagnement est due à plusieurs facteurs tels que la surcharge des équipes, le turn-over du personnel, la complexité croissante des logiciels, la diversité des utilisateurs et leurs niveaux de compétence différents, ainsi que l'augmentation de la demande pour de suivi personnalisé. Cela impose une évolution de notre modèle visant l'autonomie des Pouvoirs locaux dans la gestion des outils vers une plus grande prise en charge par nos équipes.

2. Facteurs Externes:

- Cessation du soutien régional: La tarification qui avait été fixée initialement par le gouvernement lors de la création d'iMio prévoyait un soutien régional aux Pouvoirs locaux via l'octroi d'un subside à iMio pour les accompagner dans leurs démarches de digitalisation. L'arrêt du soutien financier de la région wallonne, décidé en 2021, nous contraint à ajuster nos tarifs pour maintenir la qualité de nos services.
- Climat économique turbulent :
 - Inflation sans précédent depuis les années 70 (+9,59 % en 2022 ; 4,1% en 2023 et 3,9% en 2024).
 - Majoration inattendue des salaires (10 indexations de 2% depuis octobre 2021).
 - Hausse substantielle du coût des services IT de l'ordre de 30 % (composants matériels, licences, prestations de maintenance).
 - o Flambée des coûts énergétiques.

80% de nos charges ayant été fortement impactées par cette situation (les coûts de notre personnel représentent 70% de nos charges et la sous-traitance informatique 10%), nous avons été contraint d'augmenter nos tarifs dans les mêmes proportions.



- Défis de la cybersécurité: La recrudescence des cyberattaques exige de nous un investissement accru en mesures de sécurité, d'où la mise en place de quatre systèmes de sauvegarde parallèles, garantissant une protection optimale et la résilience de notre infrastructure. Même si l'investissement dans une infrastructure robuste semble élevé, les coûts (financiers, réputationnels, opérationnels) d'une cyberattaque majeure peuvent être bien plus importants pour le Pouvoir local. Pour cette raison, iMio ne devrait en aucun cas dégrader son service pour réaliser des économies.
- Plus-value de l'investissement constant dans les logiciels: La sophistication croissante des outils numériques requiert non seulement des mises à jour constantes, mais aussi une veille technologique assidue et une collaboration robuste avec divers experts du domaine.

L'efficacité actuelle d'un logiciel comme la gestion de délibérations (iA.Délib) est sans commune mesure avec celle de 2012! avec des processus métier les agents optimisés, les agents peuvent travailler plus efficacement, prendre des décisions éclairées plus rapidement. Cet investissement est renforcé par l'absence de coût de licence pour les logiciels libres. Les autres produits ont évolué de la même manière.

La cohérence avec la stratégie digitale régionale, fédérale et européenne a également un coût : le principe "only once" de la commission européenne imposant de réutiliser la donnée là où elle est produite impose l'utilisation de sources authentiques dans les applications (registre national, SPF justice, ...). Tout bénéfice pour l'agent communal (qui encode moins) et pour le citoyen (simplification administrative).

Ces augmentations tarifaires ont été nécessaires pour garantir la continuité et la qualité de nos services, tout en faisant face à un environnement économique et technologique en constante évolution. Votre confiance est essentielle pour nous, et nous nous engageons à continuer à vous offrir des solutions de premier ordre.

Vote :	Il sera exposé la liste des conseils communaux, provinciaux et		
	des conseils de l'action sociale ayant délibéré. Les		
	représentants des autres membres seront invités à voter.		
Annexes fournies	Liste de prix 2024		
	• Budget 2024		



4 Liste des annexes

Voici la liste des annexes relatives à l'assemblée générale :

- 1. Plan stratégique 2024-2026 et ses annexes
- 2. Liste des prix 2024
- 3. Budget 2024